

REPUBLIQUE DU NIGER



73^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

PREMIERE COMMISSION : DESARMEMENT

**Intervention de Monsieur Farid Moustapha Mamane Sanda,
Chef de Division Nations Unies, au Ministère des Affaires Etrangères,
de la Coopération, de l'Intégration Africaines
et des Nigériens à l'Extérieur, Délégué du Niger à la Première
Commission**

« Débat thématique sur les armes conventionnelles »

New York, le 29 octobre 2018

Le prononcé fait foi

Monsieur le Président, distingués délégués,

Le Niger souhaite apporter une contribution à titre national dans le cadre de l'Interdiction de l'emploi de certaines armes conventionnelles dans le monde.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du désarmement, la communauté internationale cherche non seulement à éliminer la production de toutes les armes de destruction massive mais aussi à maîtriser la production, la vente, l'emploi et le commerce des armes conventionnelles compte tenu de la nécessité pour tous les Etats de sauvegarder la paix et la sécurité internationale.

L'Afrique de l'Ouest et le Sahel continuent d'être gravement touchés par la fabrication incontrôlée et la prolifération des armes à feu et des munitions à causes des conflits armés et de leurs répercussions dans ces régions. Le Niger est dans une région caractérisée par la présence de groupes extrémistes ainsi que les multiples groupes et bandes armés bénéficiant de l'insécurité dans la région nord-ouest et nord-est du Sahel mais aussi dans la région du bassin du Lac Tchad. Cela illustre à juste titre la complexité du contrôle des armes. Celles-ci se répandent en Afrique de l'Ouest et au Sahel et alimentent le terrorisme et le grand banditisme. A cela, il faut aussi ajouter de nombreux conflits et tensions liés à la rareté des ressources naturelles

(eau, pâturage) dans un contexte où la vulnérabilité climatique, les conflits fonciers et pastoraux, le phénomène de la migration irrégulière combinés aux enjeux sécuritaires, économiques, sociaux et politiques sont des facteurs susceptibles de fragiliser la paix sociale.

Ainsi, pour manifester sa volonté de promouvoir le Désarmement général et le développement, par la construction d'un monde à l'abri de la peur et du besoin, le Niger a signé la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et les crimes organisés.

Monsieur le Président,

Au plan National, le Niger dispose depuis 1994 d'une Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) chargée de l'application au plan nationale de tous les Traités, Accords, Conventions et Résolutions sur les Armes auxquels notre pays a souscrit. Cette Institution, qui est directement rattachée au Cabinet Civil de la Présidence de la République, a d'ores et déjà élaboré et fait adopter plusieurs textes législatifs internes de mise en œuvre des Traités de Désarmement. Elle a également au plan opérationnel conduit plusieurs projets de déminage/dépollution et de Collecte d'Armes Illicites avec plus de 1800 Armes récupérées, 100 mines

anti-char, 960 mines anti-personnel déterrées et détruites et plus de 19.000 munitions collectées.

Au-delà de la lutte contre la circulation et la prolifération des Armes illicites, cette Commission Nationale s'attèle au respect par notre Pays de ses engagements vis-à-vis de ces traités de désarmement, à travers notamment la sensibilisation, le plaidoyer, la Collecte des Armes Illicites, le contrôle et la sécurisation des Armes légales, l'élaboration de lois internes, le déminage des zones minées du Pays, la mise en œuvre de toutes les résolutions, décisions et recommandations sur les Armes légères de 2001, l'Instrument international de traçage des Armes, le programme Mondial de l'ONU sur les Armes à feu etc.

Toujours dans le domaine du désarmement concernant les armes Classiques ou Conventionnelles, le Niger est partie, entre autres, à :

- la Convention de l'ONU sur l'interdiction de l'emploi des Armes à sous munitions de 2008 dont le Niger est l'un des 1^{er} pays africain à l'avoir ratifiée en 2009 ;
- le traité des Nations-Unies sur le Commerce des Armes de 2013, en vue d'un commerce plus responsable des Armes, signé par le Niger le 23 mars 2014 et ratifié le 24 juillet 2015.

Il convient de noter que le Niger a également ratifié tous les 05 Protocoles additionnels à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CAC) de 1980. Le Niger est également Etat-partie à toutes les recommandations et résolutions sur les Armes dont la Résolution 1540 d'avril 2004.

Le Niger maintient toujours un partenariat actif avec le Centre Régional pour la paix et le Désarmement (UNREC) et le Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (UNODA). Mon pays est également actif dans le cadre du programme de sécurisation et de gestion des stocks d'armes (PSSM) des arsenaux nationaux des forces de défense et de sécurité nationale.

Pour conclure, **Monsieur le Président**, le Niger se félicite des résultats enregistrés par le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et plaide pour l'universalisation de ce traité en vue de lutter plus efficacement contre le commerce illicite des armes légères dans toute sa forme.

Je vous remercie.